

24 oct 2013 -19:04

Appartient à Conseil des ministres du 24 octobre 2013

Mise en oeuvre de l'accord relatif à une juridiction unifiée du brevet

Sur proposition des ministres de l'Economie, des Affaires étrangères et de la Justice, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet portant assentiment à l'Accord relatif à une juridiction unifiée du brevet*.

L'Accord crée une juridiction unifiée du brevet, l'*Unified Patent Court* (UPC) qui sera compétente pour les contentieux relatifs à la validité et aux infractions tant aux brevets européens classiques qu'aux brevets européens avec effet unitaire. Une telle juridiction unifiée conduira à une procédure plus efficace en Europe. En effet, actuellement, les titulaires de brevet ou les utilisateurs doivent encore tenter des procédures devant les tribunaux nationaux de différents Etats membres en rapport avec un même brevet européen, ce qui entraîne des frais de procédure plus élevés et un risque de jugements contradictoires.

Le Conseil des ministres a chargé le ministre des Affaires étrangères d'accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de la ratification de cet Accord.

* fait à Bruxelles le 18 février 2013

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

Service de presse de M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<http://www.economie.fgov.be>